

## Equateur

En Equateur, il existe 14 nationalités autochtones - ou peuples indiens et peuples afro descendants, réunis en un ensemble d'organisations locales, régionales et nationales qui représentent plus d'un million et demi d'habitants, d'une population totale de 13.406.270 habitants. En Amazonie Centre Nord, à l'intérieur des limites du Parc National Yasuní, vivent deux peuples en isolation volontaire : les Tagaeri et les Taromenane.

La Constitution de 2008 définit le pays comme un État interculturel et plurinational. L'Equateur a ratifié la Convention 169 de la OIT en 1998 et en 2007, le pays a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones

### **La criminalisation des demandes indiennes.**

Le mouvement indien, qui, il n'y a pas longtemps encore, appuyait le président Rafael Correa, fait face aujourd'hui à de vives critiques de la part du gouvernement qui tente, par ce biais, de contrôler la contestation sociale. Pendant son mandat, environ 200 dirigeants indiens équatoriens ont été accusés de terrorisme, sabotage et autres crimes contre la sécurité publique. En effet, les autorités ont transformé en délits les pratiques de contestation utilisées par les mouvements sociaux, comme, par exemple, l'interruption des services publics ou les blocages des routes.

En octobre, cette situation fut exposée lors d'une audience publique devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) par le président de la Confédération des Nationalités Indiennes d'Equateur (CONAIE), Humberto Cholango. Le dirigeant indien a affirmé que beaucoup de dirigeants « sont poursuivis, soumis à des procédures judiciaires très tortueuses, certains sont emprisonnés et d'autres se retrouvent dans la clandestinité parce qu'ils ont été condamnés » et a ajouté que l'État « ne dispose pas des mécanismes adéquats pour dialoguer ou trouver solution à la présence des entreprises minières, pétrolières ou transnationales ».

L'avocat de la CONAIE, Mario Melo, a expliqué que l'un des cas « emblématiques » de la criminalisation de la contestation sociale dans le pays est celui de José Acacho, vice-président de l'organisation, qui, au mois de février, fut emprisonné. Mario Melo a précisé que « pour avoir mené la résistance de son peuple à l'exploitation minière, il a été poursuivi et emprisonné, bien que, grâce à un recours d'Habeas Corpus, il a pu retrouver sa liberté ».

Outre le cas de Acacho, Mario Melo cite celui de Marco Guatemal, Président de l'organisation Chijallta-FICI, qui fut arrêté au mois d'octobre pour « obstruction de la voie publique » au cours de mobilisations concernant la Loi des Ressources Hydriques (avril 2010).

De la même manière, on peut citer la procédure contre sept indiens de Nabón, dans la province d'Azuay, qui, le 23 mars 2008, ont joué un rôle clé dans le soulèvement populaire contre l'activité minière de l'entreprise Explosor, ce qui leur a valu d'être condamnés à 8 ans de prison pour sabotage et terrorisme.

Après avoir entendu l'intervention de Cholango, José de Jesús Orozco, premier vice président de la CIDH, a demandé que s'élargisse le thème pour que de cette manière, le suivi soit réalisé par le Rapporteur.

D'autre part, la CONAIE appelle dans un communiqué public « à toutes les nationalités, et tous les peuples et organisations sociales à se maintenir en état d'alerte face à cette attaque du Gouvernement National contre le peuple équatorien et à demeurer unis et organisés pour faire face à cette dictature civile que nous vivons en Equateur, déguisée en démocratie et participation citoyenne »<sup>1</sup>.

## **La condamnation de Chevron-Texaco<sup>2</sup>**

En février, le juge de la Cour de Nueva Loja, Nicolás Zembrano, reconnaît que l'entreprise nord américaine Chevron-Texaco est coupable de la destruction environnementale et sociale provoquée par son activité pétrolière dans l'Amazonie équatorienne pendant 26 ans.

Le juge a condamné Chevron-Texaco à payer au moins 8 milliards de dollars pour les dommages causés. Dans le jugement, il est également prononcé que l'entreprise transnationale nord américaine doit s'excuser publiquement auprès des victimes du préjudice commis, aussi bien en Equateur qu'aux Etats Unis

Les arguments exposés contre Chevron-Texaco sont clairs : la compagnie est directement responsable des dommages environnementaux causés par l'exploitation du pétrole, ceux-ci ayant non seulement affecté la nature mais aussi la santé de la population.

Au delà du jugement rendu, ce procès, par la mise en accusation d'une des plus puissantes entreprises pétrolières du monde - qui a travaillé entre 1964 et 1990 dans l'Amazonie équatorienne - a créé un précédent. Durant cette période, la compagnie a foré 339 puits sur 430.000 hectares. Pour extraire près de 1.5 milliards de barils de pétrole brut, elle a déversé des milliards de barils d'eau de production et de déchets, et a brûlé des milliards de mètres cubes de gaz.

La première cause de pollution trouve son origine dans les opérations d'exploration et d'exploitation conduites par Texaco. En effet, ses pratiques et politiques environnementales étaient totalement inadaptées. L'entreprise n'a pas effectué de contrôles environnementaux, a géré d'une manière incorrecte les déchets des puits de production, a déchargé la totalité des eaux de formation dans les rivières et les fleuves, a brûlé les gaz dans l'atmosphère et des douzaines de fuites se sont produites, pour diverses raisons... Voici quelques unes des conclusions présentées par les dizaines d'experts convoqués durant le procès.

Dans le champ psycho-social, les plaintes sont multiples : violence sexuelle exercée par les opérateurs de la compagnie contre des femmes adultes et mineures métisses et indiennes, avortements spontanés, discrimination et racisme, déplacements forcés, impact culturel nocif et rupture de la cohésion sociale. La territorialité, l'alimentation et les traditions culturelles des peuples indiens sont les domaines les plus touchés dans la zone d'exploitation. En outre, Texaco est responsable de l'extinction de peuples autochtones comme les tetetes et les sansahuaris, sans compter tous les dommages économiques, sociaux et culturels causés aux indiens siona, secoya, cofán, kichwa, et waorani, ainsi qu'aux colons blancs-métisses.

En conséquence, ce jugement est l'occasion de sanctionner et de limiter la pollution provoquée par l'activité pétrolière et minière, dans un contexte où celle-ci est favorisée par l'adoption d'un discours commun du pouvoir politique et transnational, qui encourage l'exploitation pétrolière (et maintenant des ressources minérales à grande échelle) comme la condition *sine qua non* du développement ; discours qui soutient une

politique d'occultation de la réalité, d'intimidation des opposants, d'humiliation et d'oubli des victimes...

### **Elections à la CONAIE**

Entre le 31 mars et le 2 avril 2011, dans la localité de Puyo, province de Pastaza, s'est tenu le IV Congrès de la CONAIE en présence de 1.050 délégués des nations, peuples et nationalités d'Equateur. Humberto Cholango, de la Confédération Kichwa d'Equateur (ECUARUNARI), est élu nouveau président de la CONAIE pour la période 2011-2014, à l'issue d'un vote secret, avec un total de 472 voix. Auki Tituaña, ex maire de Cotacachi et leader de la Fédération des Indiens et Paysans de Imbabura (FICI) est arrivé en deuxième position, avec 353 voix, suivi par le leader amazonien shuar Pepe Acacho, qui obtint 205 voix.

Le nouveau président affirme alors que « nous luttons contre cet État raciste et ce Gouvernement arrogant », et appelle à construire « l'alternative politique du pays, parce que nous, les équatoriens, voulons un changement réel pour la Patrie »... « Nous voulons des territoires où nos peuples aient la capacité de s'autodéterminer et surtout, d'entretenir de véritables relations avec l'État Equatorien à travers leurs propres gouvernements, pour poursuivre la construction de l'État plurinational avec un vrai Sumak Kawsay <sup>3</sup>».

### **Sarayaku devant la Cour Interaméricaine**

C'est devant la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme que s'est tenue, les 6 et 7 juillet 2011, l'audience du peuple Sarayaku au cours de laquelle l'État équatorien est jugé pour avoir accordé une concession pétrolière dans les terres ancestrales du peuple indien Kichwa Sarayaku dans la province amazonienne de Pastaza. L'action intentée par Sarayaku concerne la concession, en 1996, de 200.000 hectares par le Gouvernement à l'entreprise pétrolière argentine Compañía General de Combustibles (CGC). Les velléités d'explorer et d'exploiter le pétrole dans ce territoire se sont manifestées à diverses reprises, sans que les communautés soient informées, raison pour laquelle, au début de l'année 2003, Sarayaku fait appel à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme pour solliciter des mesures de précaution afin de protéger son territoire. Ces mesures furent concédées par la Commission, mais ne furent pas mises en œuvre par l'État équatorien. Elles furent ratifiées par la Commission Interaméricaine, et acceptées en partie en 2007. Cependant, en 2009, le Ministère des Mines et du Pétrole autorise une reprise des activités de la compagnie et étend même le périmètre concerné, sans le consentement ni même l'information aux communautés des territoires affectés. En 2010, la Commission Interaméricaine présente le cas à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme.

Le principal argument des indiens de Sarayaku devant la Cour était de souligner l'illégalité de la concession autorisée par l'État, puisqu'elle avait été accordée dans un territoire ancestral sans consultation préalable des communautés concernées. Les dirigeants indiens ont signalé que la compagnie bénéficiait de la protection de l'armée et de la police et que ces dernières menaçaient et agressaient les communautés indiennes<sup>4</sup>. Face à cette situation, les indiens de Sarayaku demandèrent réparation pour les dommages causés, et exigèrent surtout le retrait de tous les explosifs placés dans cette zone en 2003, quand l'État y entra par la force avec l'appui militaire.

Certaines de ces charges ont explosé, mais la majorité d'entre elles reste enterrée dans une zone de 20 km<sup>2</sup>, ce qui signifie un risque important pour les habitants du village et la biodiversité. Ces explosifs furent installés sans que les communautés en soient informées ; cela représente 1.433 kg d'explosifs, enterrés à une profondeur de 12 mètres, en 476 points dans la forêt amazonienne, selon le Ministère de l'Énergie<sup>5</sup>.

Parmi les plaintes formulées par ce peuple, il y a l'exigence de la consultation préalable avant la mise en place de projets qui affectent leur territoire et leur culture<sup>6</sup>. « Nous demandons à la Cour qu'elle nous protège pour pouvoir vivre en paix, et à être consultés s'ils veulent mettre en œuvre des projets de développement et, si nous disons non, qu'ils respectent notre décision », déclara Patricia Gualinga au cours de l'audience.

L'État, de son côté, présenta comme témoin l'indien David Gualinga, qui assura que l'entreprise avait consulté plusieurs communautés indiennes et que la majorité d'entre elles étaient favorables à l'exploration pétrolière. Il accusa la communauté Sarayaku d'avoir agi avec violence contre d'autres communautés et peuples qui avaient manifesté leur soutien à l'activité.

L'entreprise CGC n'a pas finalisé les activités d'exploration en raison de l'opposition du peuple Sarayaku et son contrat a été résilié par le Gouvernement en 2010. Est intervenu également comme expert le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, James Anaya. Anaya expliqua que l'obligation de consulter les peuples indiens est « un élément central pour un nouveau modèle de relations entre les États et les peuples indiens », ce qui, de plus, implique un nouveau modèle de développement, puisque « on ne peut pas oublier que cette relation a été marquée par un passé de répression et d'exclusion, souvent avec des conséquences désastreuses...et on y retrouve souvent, là-dessous, la soif de profit à travers l'utilisation des terres indiennes ». Anaya indiqua que les peuples indiens devraient être consultés dès la conception du projet, et qu'on ne doit pas entrer dans « les territoires avec les contrats déjà passés, les ouvriers recrutés, et les travaux déjà définis pour ensuite les présenter aux peuples. Cela n'est pas possible »<sup>7</sup>.

### **En défense des peuples « libres »**

Le 15 juillet, un ensemble d'organisations de la société civile a dénoncé l'appel d'offres du 16 juin pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures du Bloc « Armadillo », limitrophe de la Zone Intangible Tagaeri Taromenane, où se trouvent les peuples en isolation volontaire ou « peuples libres ». L'existence de peuples indiens en isolation dans le Bloc Armadillo a été confirmée par les rapports du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Justice et Droits de l'Homme à travers son Plan de Mesures de Précaution. Le rapport, élaboré le 27 janvier 2010 pour le « Plan de Mesures de Précaution pour la Protection des Peuples en Isolation » du Ministère de l'Environnement, recommande de ne pas pénétrer dans le Champ Armadillo, et établit dans ses conclusions finales que « (...) l'amorce d'activités pétrolières dans les conditions actuelles mettrait en péril non seulement la vie et les droits de l'homme des peuples isolés du groupe qui vit dans cet endroit, mais aussi celle des employés, des colons, et des waorani de cette zone (...) ».

De la même manière, le rapport signale que la délimitation de cette zone intangible ainsi que celle de la zone tampon fut insuffisante et qu'elle « n'a pas intégré les dynamiques de mobilité des peuples indiens libres »<sup>8</sup>. Dans la communication, il est signalé que l'accès à la zone restreinte et les dommages causés à ces peuples peuvent rendre les responsables coupables de délits de génocide et d'ethnocide définis dans le Code Pénal.

En conséquence, les auteurs mettent en garde les autorités et les entreprises pétrolières qui participent à l'appel d'offres et les appellent à accepter les conséquences juridiques que n'importe quel dommage à la vie des peuples indiens en isolation pourrait entraîner. Nous devons nous rappeler qu'en 2006, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme a accordé des mesures de précaution en faveur des peuples indiens libres, et a demandé à l'État équatorien d'adopter des mesures efficaces pour protéger la vie et l'intégrité personnelle des peuples Tagaeri et Taromenane.

---

<sup>1</sup> <http://opsur.wordpress.com/2011/10/29/ecuador-la-conaie-rechaza-las-practicas-represivas-del-gobierno-de-rafael-correa/>

<sup>2</sup> Alberto Acosta. Febrero de 2011 :Politicaeconomia.com

<sup>3</sup> sumak kawsay en kichwa, Buen Vivir en espagnol, suma qamaña en aymara, ñandareko en guaraní, entre autres. La traduction en français pourrait être la "Vie Pleine". Le concept de "Sumak Kawsay" a obtenu une visibilité croissante à partir de son inscription dans les Constitutions d'Equateur et de Bolivie. Le concept est né d'acteurs marginalisés dans l'histoire comme "une opportunité pour construire une autre société fondée sur la coexistence entre l'être humain en diversité et harmonie avec la nature, à partir de la reconnaissance des différentes valeurs culturelles de chaque pays et dans le monde" (Gudynas, E. et Acosta, A., 2011:103). En Equateur, le "Sumak Kawsay" est le cadre donné à un ensemble conséquent de droits: sont inclus dans les "droits du Buen Vivir" une ample variété de droits, comme le droit à l'alimentation, à l'environnement sain, à l'eau, à la communication, à l'éducation, au logement, à la santé, à l'énergie, ainsi que les droits collectifs. Le concept du Buen Vivir suppose une rupture épistémologique et politique avec le concept et les politiques de développement (N. d. T)

Référence citée : Gudynas, Eduardo y Acosta, Alberto, 2011, "El buen vivir o la disolución de la idea del progreso" en Mariano Rojas (coord.), *La medición del progreso y del bienestar. Propuesta desde América Latina*, México DF: Foro consultivo científico y tecnológico de México, 103-110.

<sup>4</sup> <http://www.eluniverso.com/2011/07/07/1/1447/corte-internacional-escucho-reclamo-pueblo-sarayaku.html?p=1447&m=1704>

<sup>5</sup> [http://www.codpi.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=81:sarayaku-en-la-corte-interamericana-de-derechos-humanos&catid=1:observatorio&itemid=55](http://www.codpi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=81:sarayaku-en-la-corte-interamericana-de-derechos-humanos&catid=1:observatorio&itemid=55)

<sup>6</sup> <http://www.eluniverso.com/2011/07/06/1/1447/indigenas-sarayaku-piden-cidh-proteccion-sus-tierras-sagradas.html>

<sup>7</sup> <http://unsr.jamesanaya.org/esp/declaraciones/la-norma-de-consulta-previa-introduccion-a-peritaje-ante-la-corte-interamericana-de-derechos-humanos-caso-sarayaku>

<sup>8</sup> <http://m.rnw.nl/espanol/node/63114>

*Cet article a été rédigé par le Secrétariat d'IWGIA*

*Source : IWGIA, El Mundo Indígena 2012.  
Traduction de l'espagnol par Anne –Lise Naizot  
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine*

*Note de la traductrice : les opinions des auteurs de ce texte ne reflètent pas forcément les opinions de la traductrice.*